

COVID – 19

L'État et les chambres consulaires se mobilisent pour les entreprises

Le 18 mars 2020

Face aux difficultés des entreprises impactées par les conséquences du COVID-19, l'État et les chambres consulaires se mobilisent :

activité partielle, report de cotisations sociales et d'impôts, médiation du crédit, fonds de solidarité...

Un point d'entrée unique : ma chambre consulaire

Étape 1 – Je contacte la chambre consulaire à laquelle je suis affilié.

Chambre de commerce et d'industrie : 05 53 35 80 80

Chambre de métiers et de l'artisanat : 05 55 29 95 95

Chambre d'agriculture : 05 55 21 55 21

Étape 2 – Les services de la chambre consulaire, en lien avec les services de l'État, analysent ma situation et me proposent une solution adaptée.

Étape 3 – Je dépose, le cas-échéant, un dossier complet auprès du guichet unique des entreprises en Corrèze :

entreprises.correze@dgfip.finances.gouv.fr